

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ÉRABLE
MUNICIPALITÉ D'INVERNESS

À une séance ordinaire du conseil municipal de la susdite municipalité, tenue le 9 septembre 2014 à 19 h 30 heures à la salle du conseil, sont présents aux délibérations :

- | | |
|-----------------------|-----------------------|
| 1- M. Frédéric Bédard | 4- M. Nicolas Mercier |
| 2- M. François Parent | 5- M. Yvan Tanguay |
| 3- Mme Caroline Lemay | 6- M. Paul Lambert |

Forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Michel Berthiaume.

La directrice générale / secrétaire trésorière, Mme Sonia Tardif assiste à la session.

Le quorum est vérifié par le maire.

La réunion débute à 19 H 30.

1-LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour remis aux membres du conseil.

- 1- Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
- 2- Intersion des points à l'ordre du jour ;
- 3- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2014 et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 août 2014
- 4- Dépôt du rapport des dépenses payées au cours du mois d'août 2014 ;
- 5- Approbation des dépenses autorisées du mois d'août 2014 ;
- 6- Courrier ;
- 7- Rapport de voirie
- 8- Période de questions ;
- 9- Maire suppléant pour octobre, novembre et décembre 2014
- 10- Travaux d'aménagement bibliothèque municipale
- 11- Ouverture des soumissions pour les travaux de réfection des trottoirs.
- 12- Demande de Madame Marie-France Lemay : Rose des Sables
- 13- Demande de Sentier Quad VTT
- 14- Travaux de réfection des trottoirs
- 15- Demande d'aide financière de l'Organisme de Récupération Anti-Pauvreté de L'Érable (O.R.A.P.É.) pour le service des collations ;
- 16- Invitation à la journée de formation AQU
- 17- Entente C.S.B.F. pour le service de garde École Jean XXIII
- 18- Travaux de construction de la surface multifonctionnelle
- 19- Entente employés de déneigement pour la saison 2014-2015
- 20- Ententes relatives à l'adhésion de la ville d'Inverness au circuit électrique
- 21- Entente avec le propriétaire du 115,Chemin de la rivière Bécancour
- 22- Formation offerte par ADMQ
- 23- Achat d'une scie à béton
- 24- Remplacements des postes informatiques
- 25- Journée internationale des personnes âgées
- 26- Fête des couleurs
- 27- Fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques
- 28- Demande de la Sûreté du Québec
- 29- Demande de CPTAQ de Madame Lise Lacasse & Ferme Troyblay senc
- 30- Varia
 - A- Demande CPTAQ de Monsieur Jean-Marc Bilodeau
 - B- Disposition des bandes de la patinoire
 - C- Demande d'aide financière d'Agroop Centre-du-Québec
 - D- Demande pour le terrain au garage municipal
 - E- Bris du réservoir de diesel au garage municipal
 - F- Demande de la Commission de la Toponymie
 - G- Demande changement de journée séance conseil

H- Festival du Bœuf
I- PIIRL-MRC de l'Érable
J-Plantation d'arbres au Parc des Chutes
31- Période de questions
32- Levée de la séance

R-226-09-2014 Proposé par la conseillère Caroline Lemay

Que l'ordre du jour soit adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

2-INTERVERSION DES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

R-227-09-2014 Proposé par le conseiller François Parent

Que monsieur le maire soit autorisé à intervertir les points à l'ordre du jour, si nécessaire.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

3-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AOÛT 2014 ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 AOÛT 2014

R-228-09-2014 Proposé par le conseiller Frédérick Bédard.

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2014 soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

R-229-09-2014 Proposé par le conseiller Yvan Tanguay

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 août 2014 soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

4- DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES PAYÉES AU COURS DU MOIS D'AOÛT 2014

En vertu de l'article 5.1 du règlement 136-2013, la directrice générale / secrétaire-trésorière dépose le rapport des dépenses payées au cours du mois d'août 2014.

5-APPROBATION DES DÉPENSES AUTORISÉES DU MOIS D'AOÛT 2014

La directrice générale / secrétaire-trésorière dit à voix haute le total des comptes à payer.

Le total des dépenses autorisées pour le mois d'août est de : **188 220.67\$**

R-230-09-2014 Proposé par le conseiller François Parent

Que les dépenses autorisées du mois d'août soient payées.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

6- COURRIER

Forum Jeunesse Centre du Québec

Nous a fait parvenir un communiqué de presse concernant le nouvel appel de projets pour le Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ). Plus de

Séance ordinaire du 9 septembre 2014

150 000\$ seront accordés aux jeunes de 12 à 35 ans de la région Centre du Québec qui présenteront un dossier dans le cadre du nouvel appel de projet. L'appel prendra fin le 31 octobre 2014.

Gouvernement du Québec

Suite à la nouvelle entente entre le premier ministre du Canada et le premier ministre du Québec relative au transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence, la Municipalité recevra 618 354.00 \$, répartis sur 5 ans pour des infrastructures d'aqueduc, d'égouts, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures. La municipalité devra cependant respecter un certain ordre de priorité dans la réalisation de ces travaux.

Gouvernement du Québec

Vous informe qu'une subvention de 252 259.00 \$ est accordée à la municipalité d'Inverness pour l'année 2014 dans le cadre du volet principal du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Gouvernement du Québec (MAMROT)

Vous informe que le projet de réfection des trottoirs de la municipalité est admissible à une aide financière de 100 000.00 \$ dans le cadre du sous-volet 2.5 du programme d'infrastructures Québec-Municipalités – Municipalité amie des aînés (PIQM-MADA)

CLD de l'Érable

Vous fait parvenir du matériel promotionnel concernant la Journée de démonstration forestière de l'Érable du 20 septembre prochain et vous invite à le rendre disponible à la population.

7- RAPPORT DE VOIRIE

L'inspecteur fait son rapport.

8- PÉRIODE DE QUESTIONS

9- MAIRE SUPPLÉANT POUR OCTOBRE, NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2014

R-231-09-2014 Proposé par le conseiller Paul Lambert

Que Monsieur Frédéric Bédard soit nommé maire suppléant pour les mois d'octobre, de novembre et décembre 2014.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

10- TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

R-232-09-2014 Proposé par la conseillère Caroline Lemay

Que le conseil de la municipalité d'Inverness mandate Monique Brunet Architecte pour l'élaboration des divers propositions et choix d'une solution avec estimé préliminaire pour les travaux d'aménagement des nouveaux locaux de la bibliothèque pour un montant de 500.00 \$ avant taxes.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

11- OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DES TROTTOIRS

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu tel que prévu le 23 juin 2014;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité d'Inverness a reçu les trois (3) soumissions conformes suivantes pour la réalisation des travaux prévus selon les plans et devis (NO-INV -618995) préparés par la firme SNC Lavalin :

- 1) Une soumission du Groupe Macadam Inc. de Québec au montant de 343, 779.69 \$ incluant les taxes.
- 2) Une soumission de Cité Construction TM Inc. de Thetford Mines au montant de 290,611.73 \$ incluant les taxes
- 3) Une soumission de Lambert & Grenier Inc. de Notre-Dame du Bon Conseil au montant de 349,636.10 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'est pas tenue d'accorder le contrat ni au plus bas ni à aucun des soumissionnaires ;

CONSIDÉRANT QUE les résultats de l'ouverture des soumissions démontre une variation importante avec l'estimation des coûts du projet et que ceci est un motif raisonnable et de bonne foi pour mettre fin au processus d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Inverness a prévu faire les travaux de réfection des trottoirs en régie interne;

R-233-09-2014 Proposé par le conseiller Frédérick Bédard

Que le conseil de la municipalité d'Inverness mette fin à l'appel d'offres en cours et que la municipalité informe de sa décision les entreprises qui ont déposé leur soumission pour ce projet.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

12- DEMANDE DE MADAME MARIE-FRANCE LEMAY : ROSE DES SABLES

Suite à la rencontre avec Madame Marie-France Lemay

R-234-09-2014 Proposé par le conseiller Yvan Tanguay

Que le conseil de la municipalité lui donne la permission de circuler à travers la municipalité d'Inverness afin de rencontrer la population pour l'obtention d'une commandite et d'utiliser les emplacements municipaux pour l'organisation d'activités à venir mais n'accordera pas de compensation monétaire.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

13- DEMANDE DE SENTIER QUAD VTT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu plusieurs appuis de commerces et d'organismes qui encouragent l'instauration d'un sentier afin de donner une belle visibilité au village et de consolider le développement économique

R-235-09-2014 Proposé par le conseiller Nicolas Mercier

Que le conseil de la municipalité d'Inverness informe le Club Sport « 4 » de l'Érable Inc de son intention d'appuyer ce projet et demande au Club de recevoir une copie du plan du sentier dédié qui sera aménagé par le Club.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

14- TRAVAUX DE REFECTION DES TROTTOIRS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a obtenu l'autorisation ministérielle pour une aide financière de 100,000\$ qui sera versée à la municipalité dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM-MADA) pour la réalisation des travaux de réfection des trottoirs sur la rue Dublin;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a obtenu une nouvelle permission de voirie du Ministère des Transports du Québec pour l'exécution des travaux de réfection des trottoirs sur la route 267 selon les modifications au projet (#6407-50-32058-14019);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a prévu de faire les travaux de réfection des trottoirs en régie interne et qu'elle estime le coût des travaux à 166,813\$ taxes incluses ;

R-236-09-2014 Proposé par le conseiller Frédérick Bédard

Que le conseil de la municipalité d'Inverness accepte la soumission # B 2014-325 de Jean-Leclerc Excavation pour la fourniture et l'installation de bordures moulées modèle 150-230-350 au coût de 31.50\$/m.l.

Que le conseil de la municipalité d'Inverness accepte la soumission # 885 de Pavage Lagacé & Frères Inc pour le nivellement, le profilage et la compaction de la fondation en place pour le pavage au coût 148.74\$/tm.

Que le conseil de la municipalité d'Inverness accepte la soumission de Develo Tech pour l'achat de 100 balises Cyclo-ZoneMC pour piste cyclable incluant 4 ancrages pour asphalte au coût de 85.00\$/un et pour l'achat de 2 contenants d'Époxy et accessoires d'installation au coût de 200.00\$/un. Ceci inclut une assistance aux employés pour l'installation de 7 balises.

Que le conseil de la municipalité d'Inverness autorise la location d'un compacteur.

Que le conseil de la municipalité d'Inverness accepte de défrayer les coûts associés à la signalisation exigée par le Ministère du Transport du Québec pendant la durée des travaux.

Que le conseil de la municipalité d'Inverness accepte la proposition de Granilake pour la disposition des résidus de béton.

Que le conseil de la municipalité d'Inverness demande à Granilake de lui fournir les matériaux granulaires (MG20A) selon la liste des prix en vigueur et la quantité estimée pour les travaux.

Que le conseil de la municipalité d'Inverness mandate la firme Techni-arp et SNC Lavalin pour obtenir les données d'arpentage requises par Jean Leclerc Excavation pour effectuer ses travaux de bordure de béton.

Que le conseil municipal autorise une affectation de la somme de 66,813 \$ à même le budget 2014 prévu à cette fin.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

15- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DEL'ORGANISME DE RÉCUPÉRATION ANTI-PAUVRETÉ DE L'ÉRABLE (O.R.A.P.É.) POUR LE SERVICE DES COLLATIONS

O.R.A.P.É. organisme à but non lucrative offrira encore pour l'année 2014-2015 le service des collations pour les enfants de la MRC de l'Érable. Ce service est gratuit et offert aux familles à faible revenu. Le coût pour offrir ce service est de 85.00 \$ par enfant. 70 sont déjà inscrits dont 7 enfants d'Inverness. On demande donc à la municipalité une aide financière. De plus, si la municipalité avait des familles à référer, O.R.A.P.É. se fera un plaisir de répondre à leurs besoins.

R-237-09-2014 Proposé par le conseiller François Parent

La municipalité d'Inverness accepte de verser, pour l'année 2014-2015, la somme de 600.00 \$ à l'Organisme de Récupération Anti-Pauvreté de l'Érable pour le service de collations.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DES CONSEILLERS

16- INVITATION À LA JOURNÉE DE FORMATION DE L'AQU

Le Maire de Granby invite le Maire de la municipalité d'Inverness, les conseillers et les membres du comité consultatif d'urbanisme à la prochaine formation organisée conjointement par l'Association québécoise d'urbanisme et la ville de Granby. La formation aura pour thème « les outils à caractère discrétionnaire en matière d'urbanisme » et se tiendra les 24 et 25 octobre prochains au centre des congrès de l'hôtel Castel & Spa Confort à Granby. Le coût par personne pour assister à cette formation est de 220.00 \$ plus taxes.

R-238-09-2014 Proposé par le conseiller Yvan Tanguay

Que la municipalité d'Inverness accepte de payer les frais d'inscription des membres du CCU qui souhaitent participer à la formation.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

17- ENTENTE C.S.B.F. POUR LE SERVICE DE GARDE ÉCOLE JEAN XXIII.

R-239-09-2014 Proposé par Paul Lambert

Que la municipalité d'Inverness autorise la directrice-générale / secrétaire-trésorière Madame Sonia Tardif ou la directrice-générale adjointe / secrétaire-trésorière adjointe Madame Claudette Gagné à signer tous les documents officiels au nom de la municipalité d'Inverness pour le service de garde de l'École Jean XXIII durant l'année scolaire 2014-2015 suite à l'entente préparée par la Commission scolaire des Bois-Francs.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

18-TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA SURFACE MULTIFONCTIONNELLE

Suite à la directive de modification no 2 qui demande un crédit à l'entrepreneur de 5 449.82 \$ taxes incluses de ne pas fournir et installer 12 pouces de gravier 0-3/4 compacté sur 10 pieds de largeur au pourtour du bâtiment.

Suite à la directive de modification no 3 qui demande de fournir 6 955.99 \$ taxes incluses pour casser le roc non prévu rencontré sur le chantier.

R-240-09-2014 Proposé par le conseiller Nicolas Mercier

Que le conseil de la municipalité d'Inverness accepte le crédit de 5 449.82 \$ taxes incluses associé à la modification no 2 et de défrayer les coûts supplémentaires aux modifications 3 pour un montant de 6 955.99 \$ taxes incluses.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

19- ENTENTE EMPLOYÉS DE DÉNEIGEMENT POUR LA SAISON 2014-2015

R-241-09-2014 Proposé par le conseiller Paul Lambert

Que la municipalité d'Inverness engage Messieurs Allan Robinson, Martin Germain, Jacques Bergeron, et Rodney Nutbrown comme chauffeurs de camion de déneigement pour la saison 2014-2015 aux conditions spécifiées dans l'entente de travail entre la municipalité d'Inverness et les chauffeurs de camion de déneigement.

Qu'une indexation de 2 % soit accordée au renouvellement des ses ententes.

QUE le conseil de la Municipalité d'Inverness autorise la secrétaire-trésorière et/ou la secrétaire trésorière adjointe à signer l'entente de travail avec ces employés.

Que la municipalité fasse paraître une offre d'emploi dans le journal « le Courrier de Frontenac » et dans la circulaire pour le remplacement de M. Nelson Bolduc.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

**20 – ENTENTES RELATIVES À L'ADHÉSION DE LA VILLE D'INVERNESS
AU CIRCUIT ÉLECTRIQUE**

Ce point sera discuté ultérieurement

**21 – ENTENTE AVEC LE PROPRIÉTAIRE DU 115 CHEMIN DE LA RIVIÈRE
BÉCANCOUR**

Ce point discuté ultérieurement

22 – FORMATION OFFERTE PAR ADMQ

La directrice générale, Madame Sonia Tardif, désire suivre une activité de perfectionnement offerte par l'Association des directeurs municipaux du Québec intitulée « Rôles, relations et responsabilités de l'officier municipal en bâtiment et en environnement et du directeur général au quotidien » le 18 novembre 2014. Le coût de cette formation est de 278.00 \$ plus taxes.

R-242-09-2014 Proposé par le conseiller Frédérick Bédard

Que la municipalité d'Inverness défraie les coûts de la formation de l'ADMQ au montant de 278.00\$ plus taxes.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

23 – ACHAT D'UNE SCIE À BÉTON

CONSIDÉRANT QUE la municipalité aura besoin d'une scie à béton STIHL pour les travaux de réfection des trottoirs.

R-243-09-2014 Proposé par le conseiller Frédérick Bédard

Que le conseil de la municipalité d'Inverness accepte l'achat de la scie, d'un chariot et d'une lame chez MGRSUZUKI au prix de 2319.47 \$

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

24 – REMPLACEMENT DES POSTES INFORMATIQUES

CONSIDÉRANT QUE les postes informatiques de la municipalité fonctionnent avec le système d'exploitation Windows XP, système devenu inadéquat et qui ne fournit plus de mise à jour.

CONSIDÉRANT QUE les utilisateurs du système comptable PG rencontrent de plus en plus d'irrégularités.

R-244-09-2014 Proposé par le conseiller François Parent

Que le conseil de la municipalité d'Inverness accepte la soumission 1MINV50-140825-YF2 de PG Solutions au coût total de 4 719.72 \$ taxes incluses.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

25 – JOURNÉE INTERNATIONALE DES PERSONNES ÂÎNÉES

Pour souligner la journée internationale des personnes âgées, la Table de concertation des personnes âgées de l'Érable organise un déjeuner-théâtre le vendredi 3 octobre au centre communautaire de Plessisville. Le coût de participation pour cette activité est de 7 \$ par personne.

R-245-09-2014 Proposé par la conseillère Caroline Lemay

Que le conseil de la municipalité d'Inverness accepte d'acheter deux billets au prix de 7.00 \$ chacun pour assister au déjeuner-théâtre.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

26 – FÊTE DES COULEURS

Au mois de septembre, il y aura parution du cahier « La fête des couleurs » du Courrier de Frontenac. On nous demande si la municipalité d'Inverness est intéressée à faire partie de ce cahier au coût de 310.00 \$ plus les taxes applicables.

R-246-09-2014 Proposé par le conseiller François Parent

Que la municipalité d'Inverness accepte de faire partie du cahier « La fête des couleurs » du Courrier Frontenac au coût de 310.00\$ plus les taxes applicables.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

27 – FONDS RÉGIONAL RÉSERVÉ À LA RÉFECTION ET À L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a adopté le règlement numéro 297 créant le fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a perçu, au cours de l'exercice 2013, des droits payables par les exploitants de carrières et sablières pour des substances visées par le règlement no 297 et susceptibles de transiter par les voies publiques municipales;

ATTENDU QUE le règlement no 297 prévoit, par son article 4.1, des critères d'attribution des fonds à être répartis entre les municipalités de la MRC;

ATTENDU le tableau de répartition du fonds constitué par la MRC de L'Érable;

ATTENDU QUE les municipalités de la MRC ont droit d'utiliser les sommes provenant du fonds aux fins prévues par l'article 78.1 de la Loi sur les compétences municipales;

EN CONSÉQUENCE,

R-247-09-2014 Proposé par le conseiller Nicolas Mercier

QUE le conseil de la municipalité d'Inverness demande à la MRC de L'Érable le versement d'un montant de 29 984.33 \$, tel que prévu au tableau de répartition fourni par la MRC de L'Érable;

QUE la municipalité d'Inverness entend réaliser les travaux suivants :
- le nettoyage des fossés
- l'épandage de gravier

QUE la municipalité d'Inverness s'engage à utiliser ces sommes conformément aux dispositions de l'article 78.1 de la Loi sur les compétences municipales, ainsi qu'à l'article 4 du règlement no 297 de la MRC soit pour :

- la réfection ou l'entretien de toute ou partie de voies publiques par lesquelles transitent ou sont susceptibles de transiter des substances à l'égard desquelles un droit est payable;
- des travaux visant à pallier les inconvénients liés au transport de ces substances.

QUE cette résolution soit transmise à la MRC de L'Érable.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

28 – DEMANDE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la Sûreté du Québec recherche un emplacement pour établir un poste de coordination durant le Festival du Bœuf du 29 août au 1^{er} septembre 2014.

R-248-09-2014 Proposé par le conseiller Nicolas Mercier

Que le conseil de la municipalité d'Inverness offre à la Sûreté du Québec la salle de travail du 2^{ième} étage de l'édifice municipal comme poste de coordination et ce, gratuitement.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

29 – DEMANDE CPTAQ DE MADAME LISE LACASSE & FERME TROYBLAY SENC

Attendu que la municipalité d'Inverness a pris connaissance de la demande de M. Lise Lacasse et Ferme Troyblay senc., laquelle consiste au désir d'aliéner une partie du terrain de Mme Lacasse à Laurierville, d'une superficie approximative de 16,18 hectares, afin que Ferme Troyblay puisse l'annexer à sa propriété agricole actuelle de 129,5 hectares. Cette partie de terrain est adjacente au terrain de Ferme Troyblay senc. et permettra de la regrouper à son exploitation agricole.

Attendu que la demande se situe sur une partie des lots 413, 414, 415, 416 et 452 du rang 9 du Canton de Somerset-Nord à Laurierville mais que le demandeur désire obtenir une résolution de la municipalité.

Attendu qu'en conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la municipalité d'Inverness n'est pas obligé de donner un avis relativement à la demande d'autorisation adressée par Mme Lise Lacasse mais qu'elle souhaite appuyer l'acquéreur, Ferme Troyblay senc. situé à Inverness (27 ha à Laurierville et 101 ha à Inverness).

Attendu qu'en vertu de l'article 58.2 de la Loi, l'avis que transmet la municipalité à la commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62 de la Loi, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande d'autorisation.

Attendu qu'il y a aucun impact négatif sur les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture car l'utilisation ne changera pas et que la demande ne vise qu'à favoriser le développement d'une exploitation agricole active et dynamique.

Attendu qu'il y aura aucune conséquence négative sur les activités agricoles déjà existantes et futures car la demande ne changera pas l'usage agricole actuel et ne modifiera pas les possibilités d'utilisation agricole des lots voisins.

Attendu qu'il n'y a pas de contraintes et d'effets résultant des lois et règlement en matière environnementale et plus particulièrement pour les établissements de production animale et ce, en raison de la nature de la demande.

Attendu qu'en raison de la demande, il n'y a pas d'autres emplacements disponibles de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture.

Attendu que l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole sera que très peu affectée car il s'agit d'une demande pour une parcelle de 16 hectares sur une propriété totale de 98 hectares, ne causant pas d'incompatibilité avec le milieu environnant.

Attendu que la demande d'aliénation d'une partie de l'exploitation n'a pas d'effet sur la préservation, pour l'agriculture, des ressources d'eau et de sol sur le territoire de la municipalité locale et de la région.

Attendu que qu'il y a peu d'impact sur la constitution des propriétés foncières dont la superficie sera amplement suffisante pour y pratiquer l'agriculture.

Attendu que la demande d'autorisation est conforme aux règlements municipaux et qu'elle ne contrevient à aucun de ceux-ci.

R-249-09-2014 Proposé par le conseiller Yvan Tanguay

Que le conseil de la municipalité d'Inverness donne son appui à la demande de Madame Lise Lacasse et Ferme Troyblay senc. Les lots visés par cette demande partie des lots 413, 414, 415, 416 et 452 du rang 9 du Canton de Somerset-Nord à Laurierville.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

30 – VARIA

A) Demande CPTAQ de Monsieur Jean-Marc Bilodeau

Attendu que la municipalité d'Inverness a pris connaissance de la demande de M. Jean-Marc Bilodeau, laquelle consiste au désir d'aliéner sa propriété de 111 hectares en deux entités respectivement de 61 ha et 50 ha. Ce qui permettrait de faire le transfert de l'exploitation agricole aux enfants.

Attendu que la demande se situe sur une partie des lots 551, 552-P et 492-P du cadastre du Canton d'Inverness.

Attendu qu'en conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la municipalité de Saint-Pierre-Baptiste doit donner un avis relativement à la demande d'autorisation adressée par M. Jean-Marc Bilodeau.

Attendu qu'en vertu de l'article 58.2 de la Loi, l'avis que transmet la municipalité à la commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62 de la Loi, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande d'autorisation.

Attendu que le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants faisant l'objet de la demande se caractérise par des sols majoritairement de classe 7 avec des limitations de pierrosité (P), de surabondance d'eau (W) et de topographie (T), selon la carte et la classification des sols selon leurs aptitudes à la production agricole de l'Inventaire des Terres du Canada (ARDA).

Attendu qu'il y a aucun impact négatif sur les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture car les utilisations ne changeront pas et que la demande ne vise qu'à favoriser le développement de l'agriculture du secteur par sa mise en valeur.

Attendu qu'il y aura aucune conséquence négative sur les activités agricoles déjà existantes et futures car la demande ne changera pas l'usage agricole actuel et ne modifiera pas les possibilités d'utilisation agricole des lots voisins.

Attendu qu'il n'y a pas de contraintes et d'effets résultant des lois et règlement en matière environnementale et plus particulièrement pour les établissements de production animale et ce, en raison de la nature de la demande.

Attendu qu'en raison de la demande, il n'y a pas d'autres emplacements disponibles de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture.

Attendu que l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole ne sera pas affecté car les exploitations agricoles voisine ont superficies similaires à la demande, ne causant pas d'incompatibilité avec le milieu environnant.

Attendu que la demande d'aliénation d'une partie de l'exploitation n'a pas d'effet sur la préservation, pour l'agriculture, des ressources d'eau et de sol sur le territoire de la municipalité locale et de la région.

Attendu que qu'il n'y a pas d'impact négatif majeur sur la constitution des propriétés foncières dont la superficie sera normalement suffisante pour y pratiquer l'agriculture.

Attendu que la demande d'autorisation est conforme aux règlements municipaux et qu'elle ne contrevient à aucun de ceux-ci.

R-250-09-2014 Proposé par le conseiller François Parent

Que le conseil de la municipalité d'Inverness donne son appui à la demande de Monsieur Jean-Marc Bilodeau. Les lots visés par cette demande sont le les 551, 552P et 492P du rang 7 et 8 du Canton d'Inverness.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

B) Disposition des bandes de patinoire

Ce point sera discuté ultérieurement

C) Demande d'aide financière d'Agroop Centre-du-Québec

Cet organisme à but non lucrative demande une aide financière pour leur 7^e édition de l'évènement «Marché public de Noël et Salon des métiers d'arts 2014» qui aura lieu les 6 et 7 décembre 2014.

La municipalité d'Inverness refuse la demande, pour l'année 2014-2015, d'Agroop Centre-du-Québec pour la tenue de leur évènement «Marché public de Noël et Salon des métiers d'arts 2014».

D) Demande pour le terrain au garage municipal

R-251-09-2014 Proposé par le conseiller Nicolas Mercier

Que le conseil de la municipalité d'Inverness achète un voyage de blocs de béton chez Ciment Chevalier au coût de 18 \$ par bloc pour l'entreposage de pierres sur le terrain du garage municipal.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

E) Bris du réservoir de diesel au garage municipal

Ce point sera discuté ultérieurement

F) Demande de la Commission de la Toponymie

La Commission de la Toponymie nous informe qu'elle mène présentement une enquête sur la région de Lotbinière-L'Érable afin d'enrichir le contenu toponymique des cartes du Québec et de sa base de données. Elle souhaite rencontrer d'éventuels informateurs (citoyens, employés municipaux) qui ont une

Séance ordinaire du 9 septembre 2014

bonne connaissance du territoire et qui pourraient donner des renseignements sur les noms de lieux en usage.

G) Changement de la date du conseil à compter de 2015

Un membre du conseil aimerait que les séances ordinaires du conseil se tiennent les lundis à compter de l'année 2015.

H) Festival du Bœuf

Que la municipalité félicite l'organisation du Festival du Bœuf pour la tenue de leur édition 2014.

I) PIIRL-MRC de l'Érable

Le maire fait un compte rendu de la rencontre du 5 septembre dernier à la MRC de l'Érable.

J) Plantation d'arbres au Parc des Chutes

Ce point sera discuté ultérieurement

31 – PÉRIODE DE QUESTIONS

32 – LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R-252-09-2014 Proposé par le conseiller Paul Lambert

Que la séance soit levée à 21 h 10.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

Maire

Directrice générale /
Secrétaire-trésorière